

**La Fédération de la Voile du Québec Itée**

**Rapport de l'auditeur indépendant et  
États financiers**

**31 octobre 2024**



**Paquin**  
**& associés**  
inc.

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Aux administrateurs de La Fédération de la Voile du Québec Itée**

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **La Fédération de la Voile du Québec Itée** (« la fédération »), qui comprennent le bilan au **31 octobre 2024** et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fédération au **31 octobre 2024**, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

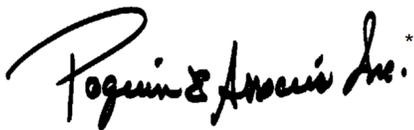
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fédération.

#### *Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fédération;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fédération à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 28 janvier 2025

\* Par CPA auditeur permis de comptabilité publique n° A131162

**La Fédération de la Voile du Québec Itée**

**États financiers**

**31 octobre 2024**

**Index**

**États financiers**

Résultats	1
Évolution de l'actif net	2
Bilan	3
Flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 à 7

## Résultats

## Exercice terminé le 31 octobre 2024

	Opérations régulières (excluant Placements Sports)	Programme Placements Sports	Développement de l'excellence	2024	2023
<b>Produits</b>					
<b>Subventions</b>					
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec	439 822 \$	- \$	165 019 \$	<b>604 841 \$</b>	534 320 \$
Appariement Placements Sports (fonds de réserve)	-	53 039	-	<b>53 039</b>	74 790
Institut national du sport du Québec	1 418	-	4 632	<b>6 050</b>	1 900
	441 240	53 039	169 651	<b>663 930</b>	611 010
<b>Autres produits</b>					
Revenus de dons admissibles Placements Sports	-	13 776	-	<b>13 776</b>	19 681
Cotisations et participations	321 815	-	39 164	<b>360 979</b>	285 830
Activités promotionnelles et vente de matériel	96 018	-	1 078	<b>97 096</b>	73 085
Opérations	45 211	-	675	<b>45 886</b>	28 157
Intérêts générés sur fonds cédés dans le cadre de Placements Sports	-	7 910	-	<b>7 910</b>	6 700
	463 044	21 686	40 917	<b>525 647</b>	413 453
<b>Total des produits</b>	904 284	74 725	210 568	<b>1 189 577</b>	1 024 463
<b>Charges</b>					
Ressources humaines	497 639	102 343	-	<b>599 982</b>	513 303
Administration générale et opérations	199 341	4	45 531	<b>244 876</b>	188 429
Équipement (acquisition, entretien et location)	64 697	-	12 183	<b>76 880</b>	67 691
Activités promotionnelles et vente de matériel	78 693	544	4 089	<b>83 326</b>	80 719
Soutien au développement de l'excellence	-	-	137 765	<b>137 765</b>	103 729
Support et transfert	60 249	-	16 000	<b>76 249</b>	55 540
Amortissement des immobilisations corporelles	3 665	-	7 500	<b>11 165</b>	15 052
<b>Total des charges</b>	904 284	102 891	223 068	<b>1 230 243</b>	1 024 463
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	- \$	(28 166) \$	(12 500) \$	<b>(40 666) \$</b>	- \$

## Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 octobre 2024

---

	Opérations régulières (excluant Placements Sports)	Programme Placements Sports	Développement de l'excellence	2024	2023
<b>Solde au début</b>	159 539 \$	67 745 \$	31 640 \$	<b>258 924 \$</b>	258 924 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(28 166)	(12 500)	<b>(40 666)</b>	-
<b>Solde à la fin</b>	159 539 \$	39 579 \$	19 140 \$	<b>218 258 \$</b>	258 924 \$

---

**Bilan****Au 31 octobre 2024**

	2024	2023
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	51 871 \$	48 435 \$
Placement temporaire	144 515	334 279
Subventions à recevoir [note 4]	91 192	31 334
Créances	41 787	48 727
Sommes à recevoir de l'État	4 799	-
Stocks	36 168	42 138
Frais payés d'avance	28 747	52 306
	<b>399 079</b>	<b>557 219</b>
<b>Immobilisations corporelles [note 5]</b>	<b>11 338</b>	<b>22 503</b>
	<b>410 417 \$</b>	<b>579 722 \$</b>
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Fournisseurs et charges à payer [note 6]	79 697 \$	53 482 \$
Subventions reportées [note 7]	105 012	235 046
Revenus reportés	7 450	32 270
	<b>192 159</b>	<b>320 798</b>
<b>Actif net</b>		
Non affecté		
Opérations régulières	159 539	159 539
Programme Placements Sports	39 579	67 745
Développement de l'excellence	19 140	31 640
	<b>218 258</b>	<b>258 924</b>
	<b>410 417 \$</b>	<b>579 722 \$</b>

**Pour le Conseil d'administration**

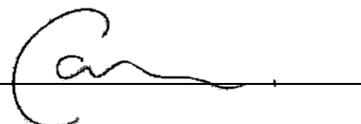
Marie Roy

Administrateur



Catherine Bussièrès

Administrateur



## Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre 2024

	2024	2023
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds :		
Subventions	474 038 \$	604 937 \$
Autres produits	507 767	461 470
	<b>981 805</b>	1 066 407
Sorties de fonds :		
Fournisseurs et services	(442 816)	(460 777)
Ressources humaines	(725 317)	(629 073)
	<b>(1 168 133)</b>	(1 089 850)
<b>Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(186 328)</b>	(23 443)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>382 714</b>	406 157
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>196 386 \$</b>	382 714 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de :		
Encaisse	51 871 \$	48 435 \$
Placement temporaire	144 515	334 279
	<b>196 386 \$</b>	382 714 \$

**Notes complémentaires****31 octobre 2024**

---

**1. Statut et nature des activités**

La fédération, constituée en vertu de la Partie III de la Loi des compagnies du Québec, a pour mission la promotion du développement de la voile au Québec.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du manuel des CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Constatation des produits**

La fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de cotisation des membres sont comptabilisés lorsque les sommes sont gagnées.

Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'opération, d'activités promotionnelles et de vente de matériels sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

**Stocks**

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

**Services reçus à titre bénévole**

La fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ses heures, les services reçus à titre de bénévoles ne sont pas constatés dans les états financiers de la fédération.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la fédération constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie utile sur trois à cinq ans, selon le type d'équipement.

**Instruments financiers**

La fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du placement temporaire, des subventions à recevoir et des créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

**Estimations de la direction**

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**Impôts sur les bénéfices**

La fédération est un organisme sans but lucratif et n'est, par conséquent, pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

## Notes complémentaires

31 octobre 2024

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Ventilation des charges**

Les charges directement reliées au Programme Placements Sports et Loisirs et développement de l'excellence sont imputées à ces programmes. Les revenus supplémentaires générés par le programme Placements Sports et Loisirs, disponibles pour soutenir les frais généraux d'opération, sont imputés aux salaires.

**3. Programme Placements Sports**

Grâce au programme Placements Sports et Loisirs, géré par Sports Québec et le Regroupement loisir et sport du Québec (RLSQ), les fédérations bénéficient d'un important levier pour encourager la générosité des donateurs potentiels. Le programme bonifie les dons reçus par la fédération en rajoutant des fonds allant de 50% à 500% de la valeur du don admissible. Ainsi, dans le cadre de ce programme, La Fédération de la Voile du Québec Itée reçoit 385% de revenus d'appariement, sous réserve de céder la propriété de 20% des dons admissibles au programme Placements Sports ainsi que 20% de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Gestion de patrimoine Desjardins. Ces montants cédés ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées pour une période minimale de 10 ans.

Au cours de l'exercice, la fédération a recueilli un total de 17 221 \$ (24 602 \$ au 31 octobre 2023) en dons, dont 17 221 \$ (24 602 \$ au 31 octobre 2023) en dons admissibles au Programme Placements Sports, lui donnant droit à l'appariement de 66 299 \$ (93 486 \$ au 31 octobre 2023).

Du total de ces montants reçus au cours de l'exercice, la fédération a cédé des dons, y compris des dons d'appariement, totalisant 16 704 \$ (23 618 \$ au 31 octobre 2023) à la Fondation du Grand Montréal et à la Gestion de patrimoine Desjardins. Au 31 octobre 2024, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal et à la Gestion de patrimoine Desjardins s'élève à 216 392 \$ (199 688 \$ au 31 octobre 2023).

**4. Subventions à recevoir**

	2024	2023
Ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur du Québec	91 192 \$	31 334 \$

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2024	2023
Équipements	105 403 \$	94 152 \$	11 251 \$	21 547 \$
Équipement informatique	2 608	2 521	87	956
	108 011 \$	96 673 \$	11 338 \$	22 503 \$

**6. Fournisseurs et charges à payer**

	2024	2023
Dû à Sports Québec pour le Programme Placements Sports	3 995 \$	1 920 \$
Fournisseurs et frais coursus	36 439	22 681
Gouvernement du Canada	14 652	14 652
Salaires à payer	8 177	3 406
Vacances à payer	16 169	7 796
Sommes à remettre à l'État	-	2 048
Retenues à la source à payer	265	979
	79 697 \$	53 482 \$

**7. Subventions reportées**

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	Solde au 31 octobre 2023	Encaissements à recevoir	Constaté à titre de produits	Solde au 31 octobre 2024
Ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur du Québec	233 346 \$	474 907 \$	604 841 \$	103 412 \$
Institut national du Sport du Québec	1 700	3 700	3 800	1 600
	235 046 \$	478 607 \$	608 641 \$	105 012 \$

**Notes complémentaires****31 octobre 2024**

---

**8. Opérations entre apparentés**

---

Au cours de l'exercice, la fédération a versé une somme de 6 930 \$ (8 469 \$ en 2023) en services contractuels à un particulier qui est lié à la directrice de la fédération. Ces opérations sont inscrites aux dépenses de ressources humaines de l'exercice et sont conclues dans le cours normal des activités selon les tarifs fixés pour ces services.

**9. Engagements**

---

La fédération s'est engagée en vertu d'un bail de 15 ans échéant en juillet 2037 à verser un loyer minimum mensuel de 200 \$, excluant les clauses escalatoires et les taxes. Le solde de l'engagement pour les 5 prochaines années est de 12 020 \$. Les paiements minimums pour les 5 prochains exercices s'établissent comme suit :

2025	2 404 \$
2026	2 404 \$
2027	2 404 \$
2028	2 404 \$
2029	2 404 \$

**10. Instruments financiers**

---

La fédération, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 octobre 2024.

**Risque de crédit**

Pour les contributions, la fédération évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.